

DOMAINE DE SMAHYA sur l'axe Agadir-Marrakech, région du Souss (Maroc)

GROUPE DES FIDUCIAIRES
M. BERNARD et J. DE LANGRE
FIDUJID
11, rue Colbert, Casablanca

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ ANONYME
DOMAINE DE SMAHYA
(*La Vigie marocaine*, 7 juin 1951)

I. — Suivant acte sous seings privés en date à Casablanca du 2 mai 1951. dont un original est annexé à un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M^e ROCHER, notaire à Casablanca, le 5 juin 1951, il a été établi sous la dénomination de « DOMAINE DE SMAHYA » les statuts d'une société anonyme dont les caractéristiques sont les suivantes :

SIÈGE SOCIAL : Smahya, près de Taroudant (Maroc).

OBJET : L'exploitation directe ou indirecte de tous domaines agricoles situés en tout pays, particulièrement au Maroc, et notamment dans la région du Souss ; la création, l'acquisition, l'exploitation de toutes usines nécessaires à la fabrication, la transformation et la vente des produits agricoles, ainsi que de toutes centrales hydrauliques ou thermiques ; la création, le prolongement et l'exploitation de toutes voies ferrées et aériennes et de toutes voies de transport pouvant être utiles à la société, et toutes opérations accessoires.

DURÉE : 99 années du 15 juin 1951.

APPORTS : La société anonyme « DOMAINE D'AGAFAYE », au capital de 80.000.000 de francs, dont le siège social est à Agafaye par Taroudant, fait apport à la société d'une parcelle de terre d'environ 114 hectares située à 60 km. d'Agadir, contiguë à la route d'Agadir-Marrakech, à distraire par voie de morcellement de la propriété dite « C.A.S. II », titre foncier n° 1.645 S ; ledit apport évalué à 12.000.000 de fr.

En représentation et en rémunération de ces apports, il est attribué à la société « DOMAINE D'AGAFAYE » 4.000 actions de 2.500 francs chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 4.000 ; il est en outre convenu que lors des augmentations de capital au delà de 50.000.000 de francs, il sera créé par rapport au chiffre total de chaque augmentation de capital et jusqu'à épuisement de la somme de 2.000.000 de francs formant le solde de la valeur totale de ses apports, 20 % d'actions d'apport entièrement libérées qui seront remises gratuitement au « DOMAINE D'AGAFAYE » ou à ses ayants droit à titre de rémunération complémentaire de ses apports.

CAPITAL SOCIAL : 35.000.000 de francs, divisé en 14.000 actions de 2.500 francs chacune, dont 4.000 actions ont été attribuées en rémunération d'apport en nature ; les 10.000 actions de surplus sont à souscrire en numéraire et à libérer du quart au moins à la souscription.

ADMINISTRATION : Un conseil composé de 3 membres au moins et de 12 au plus.

BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; 5 % aux actions à titre de dividende ; 10 % au conseil d'administration ; le solde est attribué aux actions sous déduction des sommes reportées à nouveau ou portées à un ou plusieurs fonds de réserves.

II. — Aux termes de l'acte de déclaration de souscription et de versement sus-énoncé, le fondateur a déclaré que les 10.000 actions de numéraire ont été intégralement souscrites par divers et qu'il a été versé par chaque souscripteur une somme égale au quart au moins du capital des actions par lui souscrites, soit au total 6.437.500 francs ; à cet acte est demeuré annexé l'état prescrit par la loi.

III — Des procès-verbaux des assemblées générales constitutives, il appert que :

1° La première assemblée du 7 juin 1951 a reconnu sincère et véritable la déclaration de souscription sus-énoncée et nommé, conformément à la loi, un commissaire vérificateur des apports ;

2° La deuxième assemblée du 15 juin 1951 a :

a) approuvé les conclusions du rapport du commissaire vérificateur désigné par la première assemblée ;

b) nommé comme premiers administrateurs pour une durée de six années :

M. Jacques AGUILLON, ingénieur des mines, demeurant à Paris, 2, rue du Cirque ;

M. Lahoussine DEMNATI, administrateur de sociétés, demeurant à Dar Baroud, Taroudant ;

M. Maurice DEROUET ¹, banquier, demeurant à Foucauld ;

La société « OMNIUM INDUSTRIEL IMMOBILIER ET COMMERCIAL », société anonyme au capital de 58.662.500 francs, dont le siège est à Paris, 11, rue Saint-Florentin ;

M. Edmond SABRAN, agriculteur, demeurant à Taroudant, et constaté l'acceptation de leurs fonctions ;

c) nommé la FIDUMAC, S.A.R.L. au capital de 500.000 francs, siège à Casablanca, 81, rue Colbert, comme commissaire pour le premier exercice social, et constaté l'acceptation de ses fonctions ;

d) approuvé les statuts et déclaré la société définitivement constituée.

IV. — Le 5 juillet 1951, les dépôts légaux ont été effectués aux greffes des tribunaux de première Instance de Marrakech et de paix d'Agadir.

Le conseil d'administration

Pour extrait et mention : FIDUJID

Le gérant : J. de LANGRE.

¹ Maurice Derouet (1878-1962) : président de l'Omnium industriel immobilier et commercial, filiale des Mines d'Albi, propriétaire d'un domaine de 2.750 hectares au Maroc : www.entreprises-coloniales.fr/empire/OIIC.pdf